



MISE À JOUR DE 2024 SUR L'ABONDANCE DES REPRODUCTEURS ET LES CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES DU BAR RAYÉ (*MORONE SAXATILIS*) DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

CONTEXTE

Le Secteur de la gestion des pêches et des ports de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour sur l'état du stock, y compris l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé (*Morone saxatilis*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. La présente réponse des Sciences découle de l'examen régional par les pairs du 4 décembre 2024 mise à jour des indicateurs de stock du bar rayé (*Morone saxatilis*) jusqu'en 2024 dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

AVIS SCIENTIFIQUES

État

- Le stock se trouvait dans la zone de prudence du cadre de l'approche de précaution en 2023 et en 2024.
- L'estimation médiane des œufs chez les bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest pour 2023 et 2024 était d'environ 42 000 millions et 22 800 millions, respectivement. Pour ces deux années, l'estimation médiane des œufs était supérieure au point de référence limite (PRL) de 17 300 millions d'œufs et inférieure au point de référence supérieur (PRS) candidat de 54 300 millions d'œufs.

Tendances

- L'estimation médiane du nombre d'œufs de bars rayés reproducteurs a dépassé le PRL pour toutes les années évaluées depuis 2017, tandis que le PRS candidat a été dépassé une fois (zone saine en 2017) pendant la série chronologique à partir de 1994.
- La population reproductrice estimée (médiane) de bars rayés dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a augmenté en trois phases depuis la période 1996-2000, pendant laquelle le nombre moyen de reproducteurs était inférieur à 5 000. Le nombre moyen de reproducteurs a augmenté entre 2001 et 2006 pour atteindre plus de 20 000 individus, puis entre 2007 et 2010 pour atteindre plus de 60 000 individus, et finalement entre 2011 et 2024 pour atteindre plus de 300 000 individus. L'exception était en 2017, lorsque l'abondance maximale des reproducteurs a été estimée à un peu moins d'un million de poissons.
- En 2023 et 2024, environ la moitié de la population de bars rayés adultes du sud du golfe du Saint-Laurent se trouvait dans le créneau des tailles réglementaires pour la conservation, soit de 50 à 65 cm de longueur totale (46 à 61 cm de longueur à la fourche) pour la pêche récréative.

Considérations relatives à l'écosystème et au changement climatique

- Les considérations relatives aux écosystèmes et aux changements climatiques qui influent sur la productivité du stock sont inconnues.

Avis sur le stock

- Le présent document est une mise à jour des années intermédiaires, et le cadre d'évaluation actuel pour le bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent ne fournit pas d'avis prospectif. L'avis d'évaluation du stock le plus récent est toujours valide.

FONDEMENT DE L'ÉVALUATION**Détails de l'évaluation****L'année où l'approche d'évaluation a été approuvée**

Le modèle hiérarchique bayésien utilisé pour estimer l'abondance des bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a été approuvé en 2011 (Chaput et Douglas 2011). Depuis 2014, le modèle a été ajusté afin qu'on puisse tenir compte du comportement de reproduction observé chez les individus porteurs d'une étiquette acoustique interne (MPO 2015). Des points de référence pour le bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent ont été mis au point en 2021 (MPO 2021, Chaput et Douglas 2022).

Type d'évaluation

Mise à jour des années intermédiaires.

Date de l'évaluation précédente

1. La dernière évaluation complète du bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent remonte à 2021 (MPO 2021).
2. La dernière mise à jour provisoire pour le bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent remonte à décembre 2022 (MPO 2023).

Approche de l'évaluation

1. Grande catégorie : Modèle d'évaluation d'un stock unique.
2. Catégorie spécifique : Basée sur un indice (y compris les indices dépendants de la pêche et indépendants de la pêche).

Hypothèse de la structure du stock

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le seul lieu de fraie qui produit avec certitude un recrutement annuel est la rivière Miramichi Nord-Ouest (COSEPAC 2004, 2012). Par conséquent, le bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent est considéré comme une seule unité biologique aux fins de l'évaluation et de la gestion.

Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : Estimation médiane des œufs qui donnent lieu à 50 % de la valeur K de Beverton-Holt (demi-saturation) : 17 300 millions d'œufs (MPO 2021).
- Point de référence supérieur (PRS) candidat : estimation médiane des œufs à 80 % de la B_{RMD} : 54 300 millions d'œufs (MPO 2021).

- Niveau d'exploitation de référence : Médiane du taux d'exploitation : 0,14 (intervalle du 5^e au 95^e centile [0,13 à 0,16]) (MPO 2021).

Données

Les données d'entrée du modèle de population sont les suivantes :

- Données de marquage et de recapture du bar rayé (1995, 1997-2005, 2007-2009).
- Données sur les prises accessoires de bar rayé dans la pêche commerciale du gaspareau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest utilisées dans les analyses des captures par unité d'effort (CPUE) (1994-2024).
- Données de télémétrie des bars portant des émetteurs acoustiques (2014-2024).
- Répartition des bars rayés selon la taille (1994-2024).

Le modèle hiérarchique bayésien utilisé dans les évaluations précédentes du bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent a été appliqué aux données sur les prises accessoires, utilisées dans les analyses des CPUE en 2023 et 2024, provenant de la pêche du gaspareau dans rivière Miramichi Nord-Ouest (Chaput et Douglas 2011). À l'aide de l'approche décrite dans Bradford et Chaput 1997, les données sur les prises accessoires de bar rayé recueillies entre le 7 juin et le 23 juin 2023, et entre le 30 mai et le 11 juin 2024, ont été utilisées pour estimer l'abondance des bars rayés reproducteurs (annexe 1).

Depuis 2014, le modèle a été ajusté afin qu'on puisse tenir compte du comportement de reproduction observé chez les individus porteurs d'une étiquette acoustique interne (MPO 2015). On a présumé que les taux de prises aux dates d'échantillonnage individuelles étaient proportionnels à l'abondance de bars rayés adultes dans la rivière Miramichi Nord-Ouest. En 2023, le pourcentage de bars porteurs d'une étiquette acoustique ($n = 43$) dans la rivière Miramichi est passé de 30 % le 7 juin à 2 % le 23 juin. En 2024, le pourcentage de bars porteurs d'une étiquette acoustique ($n = 37$) dans la rivière Miramichi est passé de 24 % le 30 mai à 0 % le 11 juin (annexe 1).

ÉVALUATION

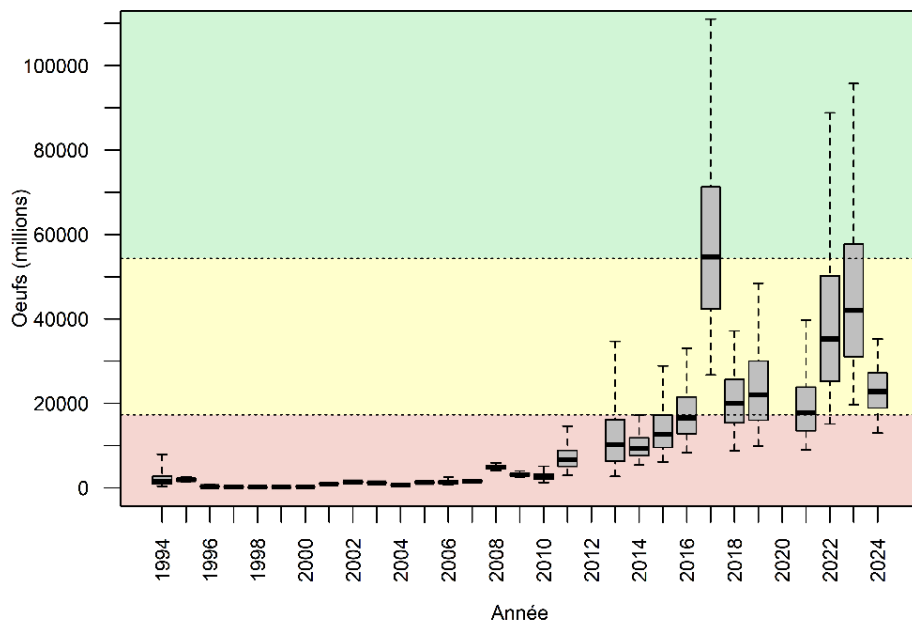


Figure 1 : Estimation médiane (tiret), intervalle du 25^e au 75^e centile (barre grise) et intervalle du 5^e au 95^e centile (ligne pointillée verticale) du nombre d'œufs de bars rayés reproducteurs entre 1994 et 2024, sauf en 2012 et 2020, années où il n'était pas possible de faire des estimations (MPO 2013, MPO 2022). On considère que les données de 2010 représentent une sous-estimation de la situation réelle, car la fraie a eu lieu plus tôt qu'à l'habitude (Douglas et Chaput 2011). Les zones critique (en bas), de prudence (au milieu) et saine (en haut) de l'approche de précaution sont représentées par les zones ombrées en rouge, jaune et vert, respectivement, et délimitées par les lignes pointillées horizontales (MPO 2021).

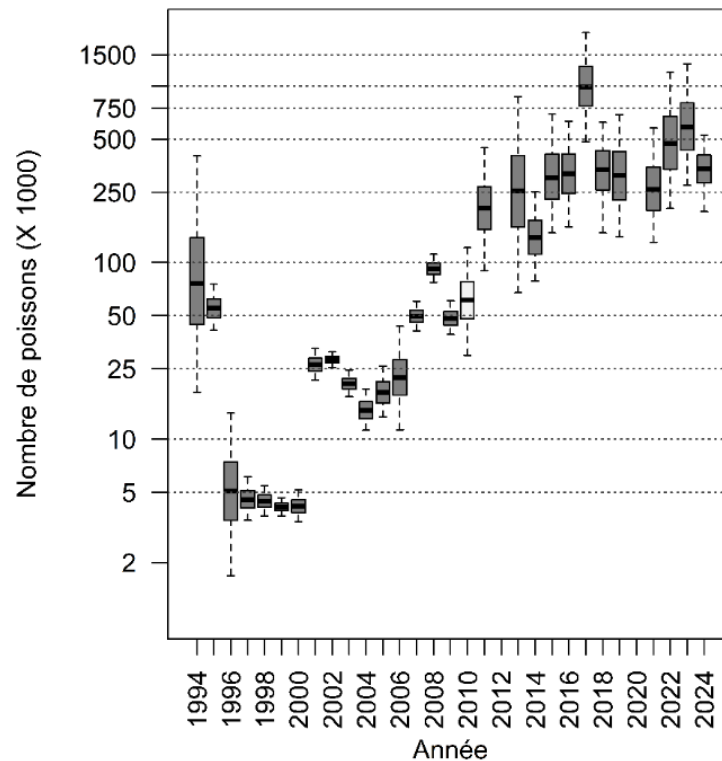


Figure 2 : L'abondance estimée des bars rayés reproducteurs dans rivière Miramichi Nord-Ouest entre 1994 et 2024 est indiquée sur une échelle logarithmique. Le diagramme de quartiles est interprété comme suit : les tirets représentent la valeur médiane, les boîtes représentent la plage interquartile et les lignes verticales tiretées représentent l'intervalle entre le 5^e et le 95^e centile. On considère que les données de 2010 (boîte non ombragée de la plage interquartile) représentent une sous-estimation de la situation réelle, car la fraie a eu lieu plus tôt qu'à l'habitude (Douglas et Chaput 2011), et aucune estimation n'était disponible pour 2012 et 2020 (MPO 2013, MPO 2022).

État du stock et tendances

L'abondance des bars rayés reproducteurs a été estimée à 584 800 poissons (intervalle du 5^e au 95^e centile de 271 900 à 1 347 000) en 2023 et à 340 300 poissons (intervalle du 5^e au 95^e centile de 193 900 à 525 700) en 2024 (figure 2).

Compte tenu des estimations de l'abondance des bars rayés reproducteurs et de la taille (longueurs à la fourche) des adultes échantillonnés en mai et juin de chaque année, l'estimation médiane du nombre d'œufs chez les bars rayés reproducteurs pour 2023 et 2024 était d'environ 42 000 millions et 22 800 millions, respectivement. (méthodologie dans MPO 2021 et Chaput et Douglas 2022). Pour les deux années, l'estimation médiane des œufs était supérieure au PRL de 17 300 millions d'œufs et inférieure au PRS candidat de 54 300 millions d'œufs, ce qui les place dans la zone de prudence du cadre de l'approche de précaution (figure 1; MPO 2021). L'estimation médiane du nombre d'œufs de bars rayés reproducteurs a dépassé le PRL pour toutes les années évaluées depuis 2017, tandis que le PRS candidat a été dépassé une fois (zone saine en 2017) pendant la série chronologique à partir de 1994 (figure 1).

Environ la moitié des bars rayés mesurés aux filets-trappes repères du MPO au printemps et à l'automne 2023 et 2024 se trouvaient dans le créneau des tailles réglementaires pour la conservation, soit une longueur totale de 50 à 65 cm (équivalant à 46 à 61 cm de longueur à la fourche) pour la pêche récréative (tableau 1, figure 3).

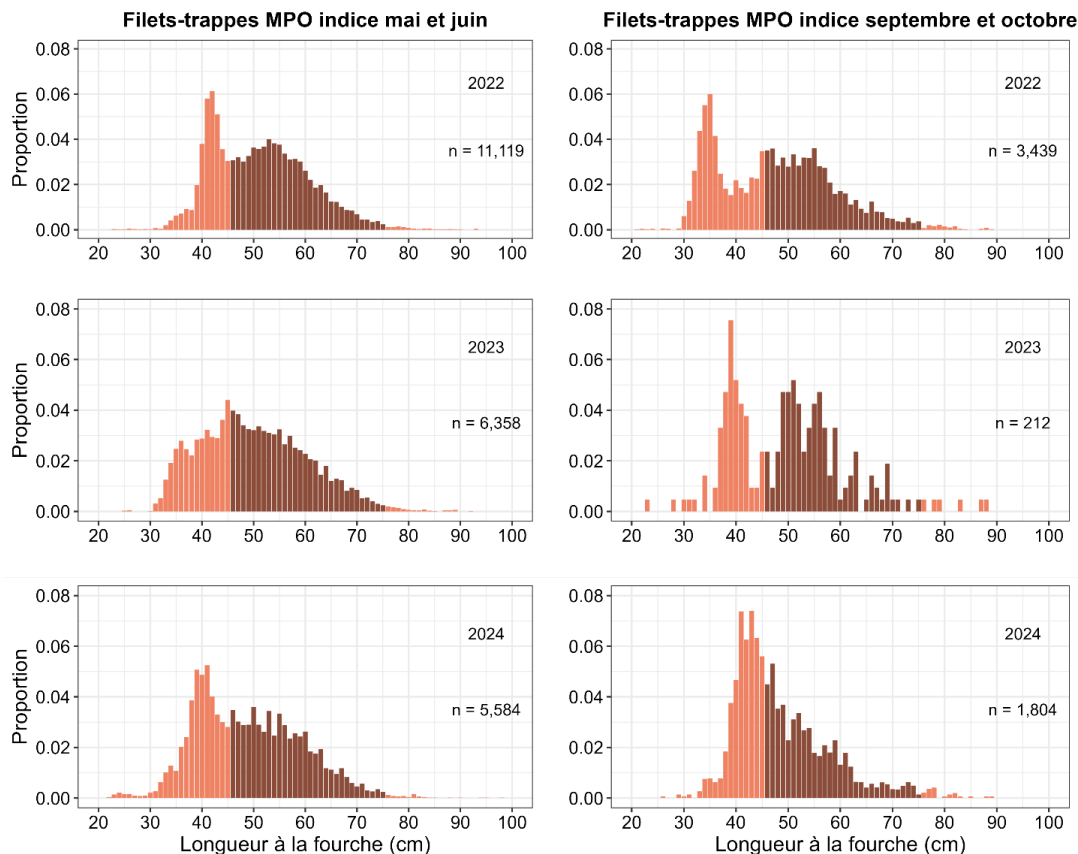


Figure 3 : Distributions des fréquences relatives de longueur à la fourche (cm) des bars rayés échantillonnés en mai et en juin (panneaux de gauche) et en septembre et en octobre (panneaux de droite) dans les filets-trappes repères du MPO en 2022 (rangée du haut), 2023 (rangée du milieu) et 2024 (rangée du bas). La zone ombragée foncée représente les bars rayés dans le créneau des tailles réglementaires actuelles pour la pêche récréative (longueur à la fourche de 46 à 61 cm, soit l'équivalent d'une longueur totale de 50 à 65 cm) et le projet pilote de pêche commerciale (longueur à la fourche de 46 à 75 cm, soit l'équivalent d'une longueur totale de 50 à 80 cm).

Tableau 1 : Proportions de bars rayés dont la longueur à la fourche se situe entre 30 et 45 cm, entre 46 et 61 cm (ce qui équivaut à la longueur totale actuellement autorisée par le règlement sur la conservation des prises dans le cadre de la pêche récréative, soit entre 50 et 65 cm) et entre 62 cm au printemps (mai-juin) et à l'automne (septembre-octobre) en 2023 et 2024. L'arrondissement peut exclure les proportions totalisant 1.

Longueur à la fourche	2022		2023		2024	
	Mai-juin	Sept.-oct.	Mai-juin	Sept.-oct.	Mai-juin	Sept.-oct.
30-45 cm	33 %	44 %	37 %	37 %	41 %	47 %
46-61 cm	52 %	45 %	49 %	49 %	45 %	44 %
> 62 cm	14 %	11 %	15 %	14 %	13 %	9 %

Historique des pêches

En raison de préoccupations liées à la conservation, la pêche commerciale du bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent a été fermée en 1996 et la pêche récréative est devenue la pêche avec remise à l'eau. En 2000, les eaux intérieures et côtières du sud du golfe du Saint-Laurent

ont été fermées à la pêche récréative, et la pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) a été suspendue. Avec l'augmentation de l'abondance du bar rayé, la pêche autochtone à des fins ASR a été rétablie en 2012 et la pêche récréative a été rouverte en 2013, avec une limite quotidienne de prises d'un poisson avec une longueur totale de 55 à 65 cm. Entre 2013 et 2018, les restrictions pour la pêche à la ligne ont été progressivement assouplies; la limite quotidienne de prises, la saison de conservation et la taille des créneaux ont augmenté. À titre de mesure de conservation, depuis 2017, la zone de fraie du bar rayé est fermée à la pêche à la ligne pendant le pic de la fraie. En 2018, la limite quotidienne de prises pour la pêche récréative est passée à trois poissons, et un projet pilote de pêche commerciale autochtone a été lancé avec une allocation de 50 000 poissons. En 2024, d'autres changements ont été apportés à la gestion, notamment l'augmentation à quatre poissons de la limite quotidienne de prises pour la pêche récréative et l'autorisation provisoire, pour un nombre limité de pêcheurs commerciaux dans la zone de pêche du homard (ZPH) 25, de conserver les prises accessoires de bar rayé, avec la possibilité d'étendre le règlement à d'autres ZPH pour la saison 2025. Toujours en 2024, 125 000 bars rayés supplémentaires ont été alloués à l'expansion d'une pêche commerciale communautaire (total de 175 000 poissons) dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2025.

Les seuls renseignements disponibles sur les prises et l'effort de la pêche récréative du bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent sont ceux recueillis par la province de Québec sur la rive nord de la baie des Chaleurs entre 2014 et 2022 (D. Lapointe, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en préparation).¹

Considérations relatives à l'écosystème et au changement climatique

Les facteurs liés à l'écosystème et aux changements climatiques qui influent sur l'état du stock de bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent sont inconnus, mais il est probable que les changements climatiques auront une incidence sur l'ensemble de la communauté côtière, ce qui modifiera l'écosystème. Les répercussions du réchauffement climatique sur le bar rayé pourraient comprendre une saison de croissance plus longue et un taux de survie des juvéniles plus élevé. Des changements potentiels dans le moment de la fraie et de la migration du bar rayé et d'autres animaux dans l'écosystème peuvent modifier les relations interspécifiques. Le bar rayé se trouve près de la limite nord de son aire de répartition dans le golfe du Saint-Laurent, qui pourrait s'étendre vers des zones qui étaient auparavant trop froides; par exemple, le bar rayé a été observé pour la première fois à Terre-Neuve-et-Labrador en 2017 (MPO 2018).

Avis sur le stock

Le présent document est une mise à jour des années intermédiaires, et le cadre d'évaluation actuel pour le bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent ne fournit pas d'avis prospectif. L'avis le plus récent sur l'évaluation des stocks demeure valide (MPO 2021).

SOURCES D'INCERTITUDES

La collecte des données sur les prises accessoires de bar rayé utilisées dans la présente évaluation est assujettie aux conditions de la pêche du gaspateau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest, en particulier la date d'ouverture de la saison, qui est passée du 15 mai en 1995 (et avant) au 1^{er} juin depuis 2014. Malgré la date d'ouverture réglementée, l'effort de pêche

¹ Lapointe, D. En préparation. La pêche récréative au bar rayé au Québec, synthèse 2014-2022. MELCCCFP.

commerciale peut seulement commencer lorsqu'un nombre suffisant de gaspareaux est disponible pour la capture, et après qu'une partie de la population de bar rayé ait frayé et soit revenue dans les eaux côtières du sud du golfe du Saint-Laurent pendant les mois d'été. Selon la télémétrie acoustique, la proportion de la population reproductrice de bar rayé dans rivière Miramichi Nord-Ouest qui est disponible pour la capture au début de la pêche du gaspareau varie annuellement depuis 2014 (fourchette de 6 % à 73 %).

La surveillance des déplacements des bars rayés vers les aires de fraie et depuis celles-ci grâce à la télémétrie acoustique nous permet d'estimer la population totale des reproducteurs, avec un ajustement pour tenir compte de la proportion de reproducteurs susceptibles d'être capturés dans le cadre du programme de surveillance des prises accessoires dans la pêche du gaspareau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest. Toutefois, cet ajustement ajoute de l'incertitude aux estimations de la population.

À l'exception de quelques statistiques sur la pêche à la ligne recueillies sur la rive nord de la baie des Chaleurs¹, les prélèvements légaux, illégaux, non déclarés et non réglementés de bars rayés dans les pêches récréatives et à des fins ASR dans le sud du golfe du Saint-Laurent sont inconnus et ne sont pas pris en compte dans la présente évaluation. Les effets à l'échelle de la population découlant de l'accès existant et/ou supplémentaire à la ressource ne peuvent pas être prévus pour le moment et pourraient seulement être perceptibles après leur concrétisation.

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

Nom	Affiliation
Asselin, Natalie	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Breau, Cindy	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Bujold, Valérie	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec
Coffin, Michael	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Coulombe-Potvin, Camille	Secteur de la gestion des ressources du MPO, région du Québec
Daigle, Abby	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Douglas, Scott	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Frenette, Jason	Secteur des communications du MPO, région du Golfe
Horsman, Matthew	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Hudson, Samantha	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Imlay, Tara	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Janjua, Yamin	Secteur des sciences du MPO, région de la capitale nationale
Lapointe, Dominique	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec
LeBlanc, Eric	Secteur de la gestion des ressources halieutiques du MPO, région du Golfe
MacFarlane, Colin	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
McDermid, Jenni	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
McGee, Kelsey	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Morrill, Kirby	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Ratelle, Stephanie	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Roloson, Scott	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Roussel, Chantal	Secteur des communications du MPO, région du Golfe
Roy, Mélanie	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Taylor, Andrew	Secteur des sciences du MPO, région des Maritimes
Underhill, Kari	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- Bradford, R.G., and Chaput, G. 1997. [Status of striped bass \(*Morone saxatilis*\) in the Gulf of St. Lawrence in 1996 and revised estimates of spawner abundance for 1994 and 1995](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 97/16: 31 p.
- Chaput, G., and Douglas, S. 2011. [Hierarchical Bayesian Model to Estimate the Spawning Stock of Striped Bass \(*Morone saxatilis*\) in the Northwest Miramichi River, 1994 to 2010](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2011/081. iv + 51 p.
- Chaput, G. et Douglas, S. 2022. [Points de Référence de la Pêche du Bar Rayé \(*Morone saxatilis*\) du Sud du Golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2022/029. xv + 159 p.
- COSEWIC 2004. COSEWIC assessment and status report on the Striped Bass *Morone saxatilis* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 43 pp.
- COSEWIC. 2012. COSEWIC assessment and status report on the Striped Bass *Morone saxatilis* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. iv + 82 pp.
- Douglas, S.G., and G. Chaput. 2011. [Assessment and status of Striped Bass \(*Morone saxatilis*\) in the Southern Gulf of St. Lawrence, 2006 to 2010](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2011/097. iv + 22 p.
- MPO. 2013. [Mise à jour de 2012 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2013/010.
- MPO. 2015. [Prises de la pêche récréative, abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2014](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/011.
- MPO. 2018. [Abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2017](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2018/016.
- MPO. 2021. [Points de référence pour la population de bar rayé \(*Morone saxalis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. Sci. du MPO. Avis sci. 2021/018. (Erratum : décembre 2022).
- MPO. 2022. [Mise à jour de 2021 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2022/024.
- MPO. 2023. [Mise à jour sur l'abondance de reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2023/004.

ANNEXE

Données utilisées dans l'évaluation du bar rayé de 2023 et 2024

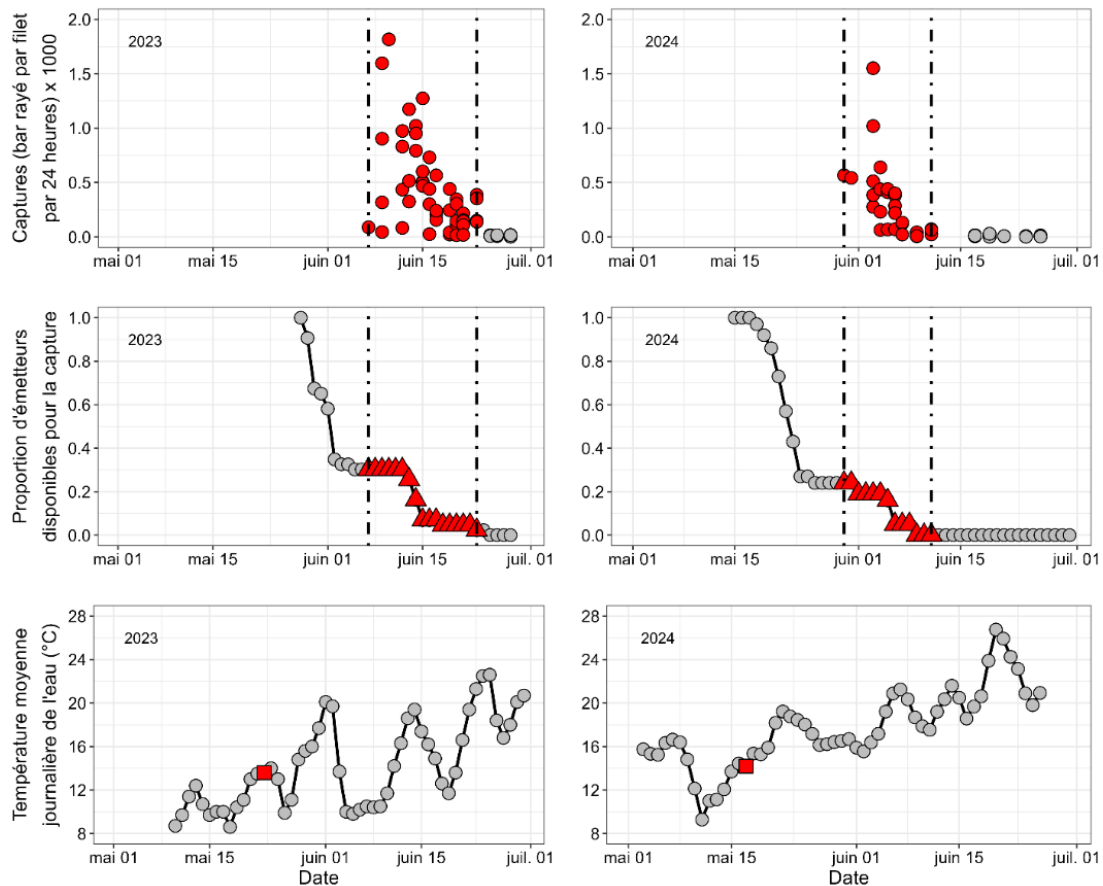


Figure A1 : Nombre de bars rayés capturés par filet-trappe et par jour dans les filets-trappes de la pêche commerciale du gaspateau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest en 2023 et 2024 (rangée supérieure) selon les données sur les prises accessoires de bar rayé (cercles rouges) et la période (lignes pointillées verticales) utilisées dans les analyses des CPUE. Proportion estimée de bars munis d'une étiquette acoustique dans la rivière Miramichi (en amont de Loggieville) en mai et juin 2023 et 2024 (rangée du milieu) avec les proportions (triangles rouges) et la période (lignes pointillées verticales) utilisées dans les analyses des CPUE. Les graphiques de la rangée inférieure représentent la température quotidienne moyenne de l'eau en mai et juin dans le filet-trappe du MPO à Cassilis, qui est adjacent à la frayère du bar rayé, et le carré rouge représente la température du 23 mai 2023 et du 17 mai 2024; il s'agit des dates de la première observation de la fraie du bar rayé dans l'estuaire supérieur de la rivière Miramichi Nord-Ouest au cours de ces années.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Golfe
Pêches et Océans Canada
C.P. 5030, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6

Courriel : dfo.glfcsa-casglf.mpo@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-660-76327-9 N cat. Fs70-7/2025-011F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2025

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2025. Mise à jour de 2024 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé (*Morone saxatilis*) du sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2025/011.

Also available in English:

DFO. 2025. *Update of Spawner Abundance and Biological Characteristics of Striped Bass (Morone saxatilis) in the Southern Gulf of St. Lawrence to 2024.* DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2025/011.